

GT : « Ambroisie »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

Contexte

Comme l'ont souligné de précédents travaux (Anses 2014), l'ambroisie émet un pollen fortement allergisant qui est facilement transportable sur de longues distances, constituant ainsi un enjeu de santé publique important. Très présente en Hongrie et au nord de l'Italie, l'ambroisie est également recensée dans la Vallée du Rhône en France. Des cartographies récentes ont mis en évidence une extension de la présence de la plante en France au cours des dernières années (Observatoire des ambroisies) qui pourrait continuer et toucher, d'ici 2050, tout le territoire national, augmentant ainsi l'impact sanitaire associé.

L'impact sanitaire de l'ambroisie à feuille d'armoise est régulièrement évalué en Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus touchée, par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Selon une enquête téléphonique en population générale, la prévalence de l'allergie à l'ambroisie a été estimée entre 12,5% et 14,1% dans cette région, en augmentation depuis 2004. De fortes disparités départementales sont constatées. Les dépenses (incluant utilisation de médicaments, consultations, arrêts de travail) liées à cette allergie ont quant à elles été estimées entre 8,9 et 13,2 millions d'euros en 2014 pour la seule région Rhône-Alpes. De ce fait, des interrogations existent quant à l'impact sanitaire et économique lié à l'ambroisie à feuille d'armoise dans le reste du territoire français (hors Auvergne-Rhône-Alpes).

En conséquence, le troisième Plan national santé-environnement (2015-2019) prévoit des mesures pour la surveillance et l'évaluation de l'ambroisie en France. Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 définit les mesures destinées à prévenir l'apparition de l'ambroisie ou lutter contre sa prolifération et dont l'application est placée sous la responsabilité des préfets après avis du CODERST et de l'ARS. Cependant, les outils actuels, tant législatifs que techniques, semblent insuffisants pour permettre la maîtrise de la propagation et des impacts sanitaires de la plante.

Dans ce contexte, la Direction générale de la santé (DGS) a saisi l'Anses afin de :

- Documenter la prévalence de l'allergie à l'ambroisie à feuilles d'armoise et son évolution au cours des dernières années en France et à l'étranger en fonction notamment du niveau d'exposition au pollen et du niveau d'infestation par la plante.
- Identifier les éventuels mécanismes et facteurs associés à l'évolution différenciée de cette prévalence. Il pourra être question des facteurs intrinsèques liés à la plante (propagation sur le territoire) ou des facteurs extérieurs liés à l'activité humaine et au changement climatique pouvant favoriser la propagation de l'ambroisie.
- Estimer la prévalence de l'allergie à l'ambroisie à feuilles d'armoise pour l'ensemble du territoire national et son évolution possible sur la base de scénarios d'évolution de l'état d'infestation qui seront proposés. Une distribution par département sera recherchée.
- Evaluer le coût sanitaire des allergies à l'ambroisie à feuilles d'armoise sur l'ensemble du territoire national et son évolution possible tenant compte des mêmes scénarios d'évolution. Une distribution par département de ces coûts sera recherchée.

Rôle et missions

Afin de répondre aux questions formulées, un groupe de travail (GT) « Ambroisie » sera créé et rattaché au comité d'experts spécialisé (CES) « Evaluation des risques liés aux milieux aériens ». La finalisation des travaux du GT est prévue pour le premier trimestre 2020.

Le GT se réunira en séance plénière avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les six à huit semaines.

Il sera attendu des experts :

- d'affiner le cadrage des travaux (objectifs, périmètre, prestation) ;
- de participer à la construction de la démarche des travaux d'expertise et au choix des méthodes à mettre en œuvre ;
- de contribuer à la rédaction de certaines parties du rapport d'expertise ;
- d'effectuer des relectures critiques du rapport d'expertise et de ses différentes parties ;
- de rapporter les travaux du GT auprès du CES « Evaluation des risques liés aux milieux aériens ».

Composition

Le groupe de travail sera composé d'une douzaine d'experts. Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences scientifiques relèvent des domaines suivants :

- Malherbologie
- Agronomie
- Santé des végétaux,
- Botanique,
- Surveillance et métrologie des pollens,
- Modélisation,
- Aérobiologie,
- Epidémiologie,
- Allergologie,
- Biologie médicale,
- Socio-économie de la santé,
- Economie de l'environnement.